
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 11 septembre 2024

Résolution: CE24 1433

Vu la résolution CA24 26 0177 du conseil d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie en date du 3 septembre 2024;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la résurrection, bordé par le boulevard Rosemont, la rue Dickson, le lot 3 637 409 du cadastre du Québec ainsi que le parc du Bois-des-Pères », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la résurrection, bordé par le boulevard Rosemont, la rue Dickson, le lot 3 637 409 du cadastre du Québec ainsi que le parc du Bois-des-Pères »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1238339003
/gd

Luc RABOUIN

Président du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 13 septembre 2024